

PLAN DE VIGILANCE

INTRODUCTION

Compagnie Fruitière est une entreprise familiale fondée en 1938 à Marseille, qui fait partie des entreprises leader en Europe de la distribution de fruits, et premier producteur de fruits d'Afrique. Compagnie Fruitière est spécialisée dans la production, le transport et la distribution de fruits et légumes. Elle produit, transporte, fait mûrir et met en marché plus de 900 000 tonnes de fruits et légumes par an dont près de 750 000 tonnes de bananes.

La maîtrise intégrée de l'ensemble de la filière, de la production à la distribution, lui confère une efficacité opérationnelle unique, ainsi que la maîtrise totale de la qualité des produits qu'elle distribue. Près de 70% des fruits commercialisés par le Groupe sont issus de ses propres plantations.

Compagnie Fruitière met en œuvre une démarche responsable, gage de la pérennisation de ses activités. Dans l'ensemble des pays où il opère, le Groupe applique une politique volontariste, qui intègre le respect des travailleurs et de l'environnement. Cette politique est matérialisée par une charte de responsabilité sociétale qui a été rédigée et approuvée par la gouvernance du Groupe et diffusée à toutes les filiales et tous ses collaborateurs. Cette charte s'appuie sur les lignes directrices de la norme ISO 26000 et du pacte Mondial des Nations Unis. Fort de cette expertise historique, Compagnie Fruitière exige que ses fournisseurs tiers respectent ces mêmes directives de responsabilité sociétale et environnementale.

Compagnie Fruitière a également mis en place un certain nombre de démarches structurantes sur les pratiques éthiques des affaires comme la création d'un comité éthique Groupe, la mise en place d'une politique anti-corruption, ainsi qu'une politique de protection des données personnelles (RGPD) et la signature des chartes du CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) sur la prévention de la corruption et la responsabilité sociétale des entreprises.

STRATÉGIE RSE

La stratégie RSE de Compagnie Fruitière a été construite à partir d'une analyse de matérialité des enjeux de développement durable du Groupe réalisée en 2017. Cette analyse de matérialité a permis de bâtir la première cartographie des risques RSE sociaux, sociétaux et environnementaux du Groupe. Une première liste de 40 enjeux a été établie sur cette base. Leur niveau d'importance pour le développement à long terme du Groupe, a été évalué via une consultation de 23 parties prenantes internes et externes, représentant l'ensemble des métiers et des problématiques RSE du Groupe.

Une stratégie articulée en 3 piliers et 15 engagements :

Socle de base : gouvernance et dialogue avec les parties prenantes

Renforcer l'organisation de la RSE
Dialoguer et communiquer sur la démarche RSE

1 Promouvoir des conditions de travail exemplaires tout au long de la chaîne de valeur :

- Promouvoir le respect des Droits de l'Homme,
- Améliorer les conditions de travail ;
- Développer les compétences et les parcours professionnels des collaborateurs ;
- Promouvoir la diversité et prévenir les discriminations ;
- Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable ;
- Être vigilant quant aux conditions de travail de tiers intervenant sur nos sites.

2 Favoriser une agriculture durable et des activités à moindre impact environnemental :

- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ;
- Promouvoir la diversification des cultures ;
- Intégrer la dimension énergétique et climatique sur et autour des sites de production ;
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans la logistique ;
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans les mûrisseries ;
- Pratiquer un marketing responsable.

3 S'ancrer positivement dans les territoires d'implantation :

- Renforcer la participation au développement du tissu économique local ;
- Poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

PLAN DE VIGILANCE

Le Plan de Vigilance, conformément à la loi N° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et ses entreprises donneuses d'ordre, vise à présenter les mesures mises en place au sein de Compagnie Fruitière et de ses filiales pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, liés à ses activités ainsi qu'à celles de ses sous-traitants et fournisseurs.

Compagnie Fruitière développe ses activités dans différents pays européens, dans de nombreux pays d'Afrique et en Amérique Latine, dans des contextes économiques et

socio-culturels très variés. Le Plan de vigilance couvre les activités de Compagnie Fruitière et de ses filiales dans la droite ligne de sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale tout comme celles de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ce rapport de vigilance a été réalisé par un groupe de travail interne intitulé Groupe de travail vigilance constitué de différents services du siège du Groupe (RSE, juridique, RH, Qualité, Achats, Production...) avec l'appui des services spécialisés des filiales africaines et européennes.

Sur la base de la cartographie des risques réalisée en 2017 avec l'aide du cabinet indépendant de conseil en développement durable Utopies, qui s'est appuyé sur des échanges permanents conduits avec des parties prenantes externes (ONG, clients grande distribution, institutions financières, instituts de recherche,...) et internes, le Groupe de travail vigilance a réactualisé cette cartographie des risques dans le contexte 2021 de l'entreprise.

Cette cartographie version 2021 couvre les enjeux de tous les métiers du Groupe, toutes les réalités des pays dans lesquels il opère directement ainsi que ceux de ses fournisseurs et de ses sous-traitants. Les risques présentés ici sont des « risques nets » validés par le Groupe de travail vigilance. Ils ont été définis sur la base des risques bruts (avec une notion d'impact potentiel et de fréquence) tels que décrits

et perçus par les différentes parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Ces risques bruts qui ont ensuite été pondérés en fonction de l'avancée des programmes et procédures en vigueur au sein du Groupe permettent de déterminer les risques nets théoriques.

La présence de 97% des employés de l'entreprise en Afrique et le fait que plus de 70% des fruits commercialisés par le Groupe proviennent de sa filière intégrée et de ses propres plantations, légitiment une prise en compte forte des risques liée aux filiales de productions et à la filière d'approvisionnement interne du Groupe.

Le plan de vigilance ci-après présente comme le prévoit la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, une cartographie des risques de Compagnie Fruitière, les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants et fournisseurs, les mesures d'atténuation et de prévention des risques, le suivi des mesures mises en œuvre et l'évaluation de leur efficacité ainsi qu'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements. Il illustre le processus de contrôle et d'amélioration continue mis en place dans le Groupe et ses filiales.

Ce plan est annexé pour la première fois cette année au rapport RSE 2020 du Groupe ce qui permet d'avoir une vision plus large et opérationnelle des actions concrètes qui sont menées en termes d'engagements sociaux, sociétaux et environnementaux.

#1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

DOMAINE	ENJEUX MAJEURS EN LIEN AVEC LES RISQUES IDENTIFIÉS	NIVEAU DE RISQUE
Santé et sécurité des personnes	Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, ainsi que la qualité de vie au travail	ÉLEVÉ
	Garantir la traçabilité, la qualité et la sécurité alimentaire des produits	MODÉRÉ
Environnement	Contrôler l'utilisation et limiter le recours aux produits phytosanitaires de traitement et aux engrais de synthèse	TRÈS ÉLEVÉ
	Maitriser la consommation d'eau	MODÉRÉ
	Assurer une implantation responsable des sites de production	
	Maitriser la gestion des déchets et des effluents (à toutes les étapes de la filière)	
Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Droits humains et libertés fondamentales	Promouvoir les droits de l'Homme et s'assurer de leur application	ÉLEVÉ
	Garantir le non accaparement des terres des populations locales et une implantation responsable des sites de production	MODÉRÉ
	Lutter contre toute forme de discrimination	
	Favoriser le dialogue social et la liberté d'expression	
	Garantir une rémunération décente des collaborateurs	
	Interdire le travail des enfants	FAIBLE

- Faible : 0-5
- Modéré : 6-10
- Élevé : 11-15
- Très élevé : 16-20

#2

DESCRIPTION DES RISQUES

1-SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

1.1 Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, ainsi que la qualité de vie au travail :

Risques biologiques et chimiques (interne/externe)

Les risques biologiques et chimiques peuvent concerner de nombreux secteurs d'activité, dont l'agroalimentaire. Les produits chimiques ainsi que les agents biologiques pouvant avoir des effets considérables pour l'homme et son environnement, Compagnie Fruitière met un point d'honneur à protéger les hommes et les femmes pouvant être en contact avec ceux-ci.

Afin de prévenir et lutter contre ces risques qui font partie de ses activités, Compagnie Fruitière a mis en place une politique ressources humaines et sécuritaire très stricte à ce sujet. Le personnel affecté à l'application de produits phytosanitaires, en plus de disposer d'équipements de protection individuelle complets, bénéficie de l'existence d'équipements de protection collective et de formations régulières, et fait l'objet d'une surveillance médicale particulière plusieurs fois par an (conformément à plusieurs référentiels et certifications adoptés par le Groupe). Par ailleurs, Compagnie Fruitière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation destinées à lutter contre les maladies courantes (paludisme, VIH, choléra, diabète, tuberculose, COVID-19, ...) et met à disposition du matériel de dépistage et de protection adaptés.

Risques liés à la conduite, au transport et aux déplacements

Une grande partie des activités de Compagnie Fruitière implique le recours à différents moyens de transports tels que des véhicules, bateaux, avions, camions, bus collectifs... De plus, de nombreux salariés du Groupe doivent se déplacer par différents moyens de transport afin de rejoindre leur lieu de travail.

Dans l'ensemble des pays où le Groupe est installé, et plus particulièrement en Afrique où la sécurité routière constitue une réelle problématique, des risques importants d'accidents peuvent découler de l'usage de ces moyens de transport. Afin de réduire au maximum ces risques et éviter des accidents pouvant être dramatiques, Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures (organisation de formations au code de la route, formations à la conduite d'engins, sensibilisations aux dangers potentiels liés à la conduite d'avions ou de bateaux, organisation de transport collectif interne... etc.) et fournit des matériels en bon état de fonctionnement et de maintenance.

Risques liés aux émeutes, troubles sociaux et politiques

Les activités et les salariés de Compagnie Fruitière, compte tenu des pays où ses filiales sont implantées, peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, sociale ou militaire dans certains pays.

Toute période d'instabilité politique ou économique dans un pays où Compagnie Fruitière est implantée ou toute mesure économique légale, réglementaire ou politique du type de celles décrites ci-dessus qui pourrait être mise en œuvre dans certains pays, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats et sa réputation.

Pour limiter ces risques, Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures destinées à protéger ses salariés lorsque cela est nécessaire, par exemple : gardiennage, moyens de communication, veille relative à l'actualité, proximité avec les autorités locales et françaises, recours à une société de sûreté et de gestion des risques.

Risques physiques liés à la fonction / poste de travail

Les activités exercées par le Groupe, compte tenu de leur diversité (production, transport, distribution) et de l'environnement parfois difficile dans lesquels elles sont réalisées, peuvent comporter des risques en matière de droits de l'Homme liés notamment aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Les comportements contraires aux principes éthiques ou aux lois et règlements applicables, les situations de non-conformité, notamment en matière de respect des droits de l'Homme sont susceptibles d'entraîner des accidents, d'exposer les collaborateurs à des risques et Compagnie Fruitière à des sanctions et, plus généralement, pourraient avoir des effets négatifs sur la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Afin de prévenir et lutter contre les risques liés à son activité, le Groupe a mis en place des mesures appropriées d'identification des risques et de lutte contre ceux-ci et dispose de services de ressources humaines vigilants à ces différentes questions (par exemple la formation Bohesi – Banana Occupational Health and Safety Initiative – au Ghana et au Cameroun qui se décline progressivement dans tous les pays de production).

Risques liés au respect du temps de travail

Les collaborateurs du Groupe sont demandeurs d'heures de travail supplémentaire dans la mesure où elles sont rémunératrices. Malgré cela, Compagnie Fruitière s'engage à veiller au respect des temps de travail au travers de sa politique Ressources Humaines décentralisée.

1.2 Garantir la traçabilité, la qualité et la sécurité alimentaire des produits

Produire, transporter et vendre des produits destinés à l'alimentation peut induire un risque pour la santé des consommateurs si leur qualité n'est pas irréprochable. Le soin apporté aux méthodes de production de nos fruits et légumes, de même pour les produits sourcés auprès de tiers, et leur parfaite traçabilité de la production à l'assiette des consommateurs est un engagement fort de Compagnie Fruitière.

En tant qu'acteur de l'industrie agroalimentaire, Compagnie Fruitière attache la plus grande importance à la qualité et à la sécurité de ses produits. Le modèle d'intégration verticale de ses activités confère au Groupe une efficacité opérationnelle unique et lui permet de garantir la qualité et la traçabilité de sa filière et de ses produits (production, transport, mûrissement et distribution). Sur plus de 900 000 tonnes de produits distribués chaque année, les deux tiers sont des fruits et légumes produits par le Groupe. Ses procédures internes de traçabilité incluant des logiciels intégrés de traçabilité complète et de gestion de crise ainsi que ses certifications lui permettent notamment de fournir une information fiable et complète sur l'origine des produits distribués, d'identifier rapidement les risques éventuels et leurs causes et de mettre en place les mesures correctives adéquates (pouvant aller

jusqu'au retrait et à la destruction de la marchandise). Le Groupe fait régulièrement évoluer ses pratiques en la matière pour s'adapter à la réglementation et aux attentes du marché et rester au niveau des meilleurs standards de l'industrie.

2-ENVIRONNEMENT

2.1 : Contrôler l'utilisation et limiter le recours aux produits phytosanitaires de traitement et aux engrais de synthèse

Le recours encore nécessaire à des matières actives, via les produits de traitement des cultures, pour lutter contre les parasites et les ravageurs est un des risques majeurs d'impact potentiel de l'activité de Compagnie Fruitière : sur les sols, sur les eaux (eau douce ou de mer), sur la biodiversité et sur la santé humaine des travailleurs voire des communautés environnantes.

L'utilisation d'engrais de synthèse en agriculture conventionnelle génère un risque potentiel d'impact sur les sols, sur les eaux et la biodiversité plus particulièrement, ce qui fragilise également la durabilité des exploitations.

Consciente des impacts potentiels de l'usage des produits de traitement et d'engrais de synthèse, Compagnie Fruitière a mis au cœur de ses engagements RSE et de ses pratiques l'utilisation raisonnée de ces produits. Les plantations ont été, dès 2001, les premières plantations d'Afrique certifiées ISO 14001. Depuis cette date, la mise en place d'un SME dans les filiales de production (le Système de Management Environnemental est un système de gestion environnemental qui vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités, à l'évaluer et à le réduire) permet de structurer cette démarche et de se placer dans une démarche d'amélioration continue. L'entreprise a depuis obtenu de nombreuses autres certifications reconnues (comme Rainforest, Fairtrade,...). Les certifications obtenues obligent à la réduction du nombre des matières actives utilisées au delà de la réglementation. Pour ces mêmes raisons, le Groupe développe également des surfaces certifiées en Agriculture Biologique sur lesquelles aucun produit de traitement de synthèse n'est appliqué.

Compagnie Fruitière s'appuie pour renforcer cette démarche vers des pratiques agro écologiques sur des partenariats de progrès comme celui conclu avec le WWF France depuis 2017 ou avec le CIRAD depuis 2019.

2.2 Maitriser la consommation d'eau

Bien que les plantations de Compagnie Fruitière soient situées à proximité de réserves d'eau douce abondantes, l'optimisation de l'utilisation de ce bien commun utilisé pour l'irrigation est un engagement important.

Les plantations du Groupe sont toutes situées à proximité de sources d'eau abondantes, principalement des fleuves pour lesquels l'activité de Compagnie Fruitière n'impacte pas la disponibilité en eau pour d'autres usages en amont. Les besoins pour l'irrigation de Compagnie Fruitière ne privent ainsi aucune activité ou communauté pour leurs propres besoins en eau. Néanmoins, afin d'optimiser sa consommation d'eau, Compagnie Fruitière améliore en permanence ses méthodes d'irrigation pour se rapprocher au plus près des besoins de la plante. Les outils d'irrigation sont également optimisés : goutte à goutte, micro aspersion, ... et adaptés en fonction des besoins de chaque terroir. Toutes les données de consommation sont par ailleurs régulièrement auditées et contrôlées. Dans les plantations, les eaux de lavage issues des stations de conditionnement de fruits sont par exemple

filtrées et décantées avant d'être rejetées dans le milieu avec des contrôles qualité réguliers.

2.3 Assurer une implantation responsable des sites de production

Compagnie Fruitière est consciente des risques générés par la conversion des écosystèmes naturels et par la déforestation qui pourraient être liés à ces exploitations.

Compagnie Fruitière s'engage à ne s'implanter que dans des zones déjà converties à l'agriculture ou sur des zones considérées à faible intérêt environnemental comme la savane. Un cahier des charges interne exhaustif est complété par les équipes en charge des nouvelles implantations afin d'assurer le respect de ces engagements. Toute nouvelle implantation sur des terres recouvertes de forêts primaires est proscrite formellement.

2.4 Maitriser la gestion des déchets et des effluents (à toutes les étapes de la filière)

L'activité des filiales de production génère plusieurs types de déchets (plastiques, cartons, déchets, organiques,...) Les déchets plastique plus particulièrement ceux en contact avec des produits de traitement présentent un risque potentiel pour la santé humaine et la biodiversité.

Compagnie Fruitière a mis en place une politique de tri et de recyclage systématique de tous ces emballages plastique. Cette gestion des plastiques est particulièrement contrôlée via des procédures Groupe et reconnue par les différentes certifications que possèdent les plantations comme Rainforest Alliance.

Les déchets organiques sont le plus souvent utilisés comme matière organique pour la fabrication de compost, et sont devenus une ressource utile.

2.5 Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La consommation de fuel des 9 navires de Compagnie Fruitière acheminant les fruits vers l'Europe, la consommation électrique pour le pompage de l'eau d'irrigation des 5 filiales de production, et la consommation électrique des 22 mûrseries du Groupe sont les 3 principales sources d'émission de GES du Groupe.

Consciente de son impact, la filiale de transport maritime AEL fait évoluer régulièrement sa flotte de navires et ses rotations maritimes entre l'Afrique et l'Europe afin d'optimiser la consommation de fuel (par exemple avec l'agrandissement de ses navires ("jumboisation") qui permet de transporter un plus grand volume de fruits avec la même puissance et donc une consommation optimisée ou grâce à une navigation plus lente).

Les sociétés de mûrissage du Groupe sont également engagées dans une politique de réduction des consommations qui passe par la rénovation des matériels, le renouvellement des mûrseries (comme la nouvelle mûrserie construite en 2020 à Rungis) et l'usage des dernières technologies d'économie d'énergie et de plans d'optimisation du taux de remplissage des sites.

3-DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

3.1 Promouvoir les droits de l'Homme et s'assurer de leur application

Depuis de nombreuses années, le Groupe et ses différentes filiales veillent au respect strict des réglementations locales

et internationales en matière de droits humains et d'emploi. Chaque filiale s'engage ainsi à mettre en place un cadre de travail au sein duquel tous les employés sont traités avec respect, considération et dignité.

Sa politique sociale s'appuie notamment sur le respect des Droits de l'Homme et en particulier sur les normes internationales de comportement telles que les Huit conventions fondamentales de l'OIT, les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations Unies, le code de conduite ETI (Ethical Trading Initiative), ou les lignes directrices de la norme ISO 26000. Par ailleurs, la politique ressources humaines de l'entreprise vise également la prévention de toutes formes de harcèlement ou de discrimination.

3.2 Garantir le non-accaparement des terres des populations locales et une implantation responsable des sites de production

Les particularismes légaux en vigueur dans les pays où les sites de production sont implantés sont susceptibles de conduire à des difficultés de reconstitution administrative et/ou avec les populations locales.

Compagnie Fruitière s'engage à communiquer avec les populations des villages avoisinants ses sites de production et à mettre systématiquement en place des contrats (achat/location) relatifs aux terrains mis en production, à verser des contreparties financières respectueuses (loyers et compensations) et à tenir un registre des titres fonciers. Dans la mesure du possible, des terres agricoles sont également mises à disposition de certains villages pour le développement de cultures vivrières.

3.3 Lutter contre toute forme de discrimination et contre le harcèlement

Harcèlement moral et sexuel

Compagnie Fruitière se mobilise depuis longtemps pour la prévention de toutes formes de harcèlement, moral et sexuel. Les moyens déployés par le Groupe sont divers et volontairement accessibles à tous, notamment au travers de la mise en place d'un fort dialogue social avec les représentants du personnel, une sensibilisation par l'intermédiaire des médecins du travail et d'un affichage dans les locaux, ainsi qu'au travers d'associations de femmes constituées au sein des filiales du Groupe et dont les actions sont vivement encouragées. La quasi totalité des employés en plantation étant syndiquée, des partenariats forts sont noués avec les syndicats ce qui instaure un dialogue sain et constructif.

Hommes / femmes en termes d'accès au travail

Riche d'une grande diversité de métiers, l'entreprise s'attache à ouvrir un grand nombre de ses parcours professionnels à des hommes et des femmes de tous horizons et de toutes qualifications. Les politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe. Malgré cela, la proportion de femmes au sein du Groupe Compagnie Fruitière reste inférieure à celles des hommes mais progresse régulièrement.

Cela peut s'expliquer notamment par le caractère très physique des métiers exercés en plantation.

Handicap / ethnique / religieux / politique

Le Groupe s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail et à garantir l'égalité de traitement. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à

l'embauche, mais également lors de l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération, ...). Ces principes éthiques sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs par la charte RSE.

3.4 Favoriser le dialogue social et la liberté d'expression

Le Groupe est animé par une volonté forte de disposer d'un dialogue social fluide au sein de chacune de ses filiales.

Pour cela, Compagnie Fruitière favorise l'échange et la négociation avec tous, au travers notamment des différentes instances de représentation du personnel. En effet, chaque filiale reconnaît et respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer ou non à un syndicat et d'élire des représentants du personnel. Les employés sont ainsi libres d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie professionnelle.

Des réunions sont régulièrement organisées entre les institutions représentatives du personnel et la direction. De plus, Compagnie Fruitière travaille en partenariat avec l'UITA (Union internationale des travailleurs dans l'agroalimentaire) et l'ONG Banana Link afin de structurer au mieux le dialogue social au sein de ses filiales.

3.5 Garantir une rémunération décente des collaborateurs

Consciente du niveau de vie relativement bas des populations dans les pays dans lesquels les sites de production sont implantés, Compagnie Fruitière a souhaité mettre en place une politique salariale plus avantageuse que la majeure partie des opérateurs similaires.

Cette politique se traduit par des niveaux de salaire supérieurs aux minima sociaux, une couverture santé pour tous en Europe, en Afrique et en Amérique Latine, des avantages en nature (notamment, sacs de riz, logements, école, accès aux soins...), la mise en place d'un revenu décent (qui sera prochainement certifié par les labels Fairtrade et Rainforest Alliance), une attention accrue portée à l'amélioration continue du niveau de vie des collaborateurs et de leurs familles se traduisant par une étude en cours menée en partenariat avec le CIRAD et l'INRAE.

3.6 Interdire le travail des enfants

Compagnie Fruitière proscrie le travail des enfants (personnes dont l'âge est inférieur à 18 ans selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail), ainsi que toute forme de travail forcé ou obligatoire. En effet, bien qu'implantée dans des pays où le travail des enfants est encore présent, Compagnie Fruitière a banni depuis bien longtemps toutes formes de travail des enfants dans l'ensemble de ses filiales. Cela grâce à des procédures RH en place depuis de nombreuses années (politique RH, charte RSE, affichage sur site, contrôle dans le cadre de la gestion des dossiers du personnel). Par ailleurs, les filiales de production s'engagent à ne pas employer de salariés âgés de moins de 18 ans même si la réglementation locale le permet.

Du côté de ses fournisseurs et sous-traitants, le Groupe a à cœur de faire respecter cette règle. Pour cela, tous les contrats signés avec les fournisseurs et sous-traitants contiennent une clause RSE, engageant les prestataires et les fournisseurs, qui reprend notamment, le principe de l'interdiction du travail des enfants.

#3

PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

	DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES	
ACTIVITÉS DU GROUPE COMPAGNIE FRUITIÈRE	Présence d'une Équipe RSE au siège et de référents RSE dans plusieurs filiales de production ayant pour fonction notamment de s'assurer au quotidien, du respect et du contrôle de la mise en œuvre des principes RSE du Groupe			
	Reporting annuel RSE Groupe : questionnaire adressé à l'ensemble des filiales du Groupe visant à les évaluer notamment sur leurs engagements RSE			
	Évaluations périodiques des filiales de production dans le cadre de l'obtention et du maintien de certifications (Global Gap, Bio, Fairtrade, RainForest Alliance) et désignation de responsables des certifications dans chacune des filiales de production			
	Évaluations périodiques des filiales de production dans le cadre des audits/questionnaires demandés par certains clients (audits SEDEX / audits annuels TMPS, standards spécifiques clients...)			
	Vérifications périodiques de la conformité des fournisseurs intragroupe (intrants / emballages / fruits / transitaires / transporteurs maritimes et terrestres/contrôleurs qualité) aux exigences du Groupe et aux réglementations en vigueur (questionnaires / attestations de conformité / documentation produits / engagements RSE)			
	Reuves de Direction d'évaluation de la mise en place des procédures de divers services / audits internes			
	Grilles multicritères d'évaluation des projets d'extension des surfaces de production			
	Sensibilisation des collaborateurs du Groupe sur la nécessité de faire circuler et remonter l'information			
			Évaluations périodiques des risques internes réalisées par les filiales de production	
			Évaluations périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits intragroupe (résidus de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités / qualité / traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus	
		Évaluations périodiques des filiales de production dans le cadre de l'obtention et du maintien de la certification ISO 14001		
		Évaluations périodiques des filiales d'importation et de négoce dans le cadre de l'obtention et du maintien de la certification IFS BROKERS (études FOOD DEFENSE / FOOD FRAUDE / HACCP)		
		Constitution systématique d'un « dossier fournisseur » fruits (certifications / listes des produits phytosanitaires et engrais utilisés / vérifications et/ou analyses d'échantillons d'emballages pour vérifier leur innocuité et mise à jour des informations lors d'un changement de processus de fabrication)		
ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	Vérifications périodiques de la conformité des fournisseurs (intrants / emballages / fruits / transitaires / transporteurs maritimes et terrestres / contrôleurs qualité) aux exigences du Groupe et aux réglementations en vigueur (questionnaires / attestations de conformité / documentation produits / engagements RSE)			
	Sensibilisation des collaborateurs du Groupe sur la nécessité de faire circuler et remonter l'information			
			Évaluations périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits (résidus de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités / qualité / traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus	
			Constitution systématique d'un « dossier fournisseur » fruits (certifications / listes des produits phytosanitaires et engrais utilisés / vérifications et/ou analyses d'échantillons d'emballages pour vérifier leur innocuité et mise à jour des informations lors d'un changement de processus de fabrication)	

#4

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

	DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
ACTIVITÉS DU GROUPE COMPAGNIE FRUITIÈRE	Charte de responsabilité sociétale Groupe adoptée en 2016, communiquée à tous les collaborateurs et affichée dans tous les sites		
	Respect des exigences liées aux certifications (GlobalGap, Fairtrade, Rainforest Alliance, Bio,...)		
	Engagement pour le développement des surfaces certifiées Fairtrade		
	Mise en œuvre de plans d'actions adaptés suite aux audits internes, audits SEDEX et audits clients		
	Participation aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane (sous l'égide la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, Instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques		
	Collaboration avec l'ONG Banana Link qui milite pour une production responsable et équitable		
	Comité éthique Groupe		
	Grilles locales de rémunération supérieures au salaire minimum agricole en vigueur dans les pays d'implantation des filiales de production	Système de Management Environnemental en place dans les filiales de production (maîtrise des intrants et des consommations des ressources, contrôle des effluents et gestion des déchets) certifiés ISO 14001	Cartographies locales des risques santé et sécurité
	Soutien de l'accès à l'éducation et au logement des familles dans les filiales de production	Politique de gestion des matières actives utilisées en plantation (stockage, évaluation des besoins, application, recyclage, gestion des déchets,...) avec suivi des non conformités et des actions correctives	
	Dialogue social favorisé par la présence de syndicats et/ou de représentants du personnel. Collaboration avec le syndicat professionnel UITA	Partenariat Cirad /B2A (Banane Agroécologique pour l'Afrique) pour le développement des pratiques agroécologiques	Formation / sensibilisation des salariés à la sécurité et à l'utilisation des EPI et EPC (fournis par l'entreprise)
Actions locales de lutte contre les discriminations et toutes les formes de harcèlement	Partenariat WWF accompagnement agriculture responsable et durable	Couverture santé minimale et accès aux soins facilités notamment grâce aux infrastructures et services de santé au sein ou à proximité des filiales de production	
Contrats de travail écrits et bancarisation des salaires	Engagement pour le développement des surfaces en Agriculture Biologique		

#4

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES (SUITE)

	DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
ACTIVITÉS DU GROUPE COMPAGNIE FRUITIÈRE	Groupements de travailleurs Fairtrade dans tous les pays de production qui gèrent la prime FairTrade collectée sur les ventes de bananes certifiées et décident de son affectation à des projets d'amélioration de la qualité de vie		Visites médicales plus régulières et renforcées pour les postes et les personnes les plus à risques
			Actions locales de prévention et de lutte contre les risques biologiques et infectieux (COVID, paludisme, VIH, ...)
			Comités de santé, sécurité et hygiène au travail
			Sécurité et santé des consommateurs
			Veille réglementaire sur les molécules interdites en Europe et limites maximales de résidus*
			Procédure de traçabilité des produits Groupe (étiquetage suivant un protocole unique et exigence de traçabilité au colis)
			Procédure interne de traitement des non-conformités phyto-sanitaires établies sur la base de la Convention d'auto-contrôle éditée par FEL Partenariat (opérateurs + chambre syndicale + DGCCRF) et procédure de gestion de crise sanitaire : rappel/retrait /destruction de marchandises non conformes*
ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS ET SOUS- TRAITANTS	Participation aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane (sous l'égide la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, Instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques		
	Certificat GlobalGap pour tous les fournisseurs de fruits		
	Engagement des fournisseurs au respect des exigences du Groupe et aux réglementations en vigueur (questionnaires/attestations de conformité/clauses et engagements RSE dans les CGV/CGA et contrats)		
			Sécurité et santé des consommateurs
			*mêmes mesures que celles mises en place par le Groupe pour ses propres activités

#5

DISPOSITIFS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

	DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
ACTIVITÉS DU GROUPE COMPAGNIE FRUITIÈRE	Service RSE centralisé: animation de la politique RSE Groupe, reporting interne des filiales, suivi et analyse des indicateurs RSE, suivi de la mise en œuvre des actions engagées et évaluation de l'avancement des objectifs RSE du Groupe		
	Référénts RSE dans plusieurs filiales de production. Relais pour la mise en œuvre concrète de la politique RSE Groupe et reporting		
	Suivi des certifications par les « responsables certifications » dédiés (évaluation, obtention, suivi des actions correctives...) et recherche de nouvelles certifications le cas échéant		
	Suivi des sujets relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement et à la sécurité et à la santé des personnes et recherche d'axes d'améliorations au niveau du Groupe		
	Vérification du fonctionnement technique de la plateforme de web alerte		
			Sécurité et santé des consommateurs
			Suivi de la procédure de traçabilité, sécurité et de qualité des produits Groupe
			Sécurité et santé des collaborateurs : suivi du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
			Suivi de la mise en place des procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques
			Suivi des questions de santé et de sécurité par les Comités de santé, sécurité et hygiène au travail
ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	Suivi du Système de Management Environnemental en place dans les filiales de production		
	Suivi et actualisation des dossiers fournisseurs : état des certifications, suivi de leur conformité aux exigences du Groupe et à la réglementation en vigueur		
	Suivi de la procédure de vérification de la conformité des fournisseurs aux standards demandés par le Groupe et à la réglementation en vigueur (analyse et mise à jour régulière des questionnaires adressés par les filiales locales et le service qualité groupe, des engagements RSE, état et suivi régulier des attestations de conformité)		
	Suivi de la qualité des marchandises et organisation de tests de conformité / traçabilité, intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus et demande d'actions correctives auprès de nos fournisseurs		
Vérification du respect par les collaborateurs Groupe de la mise en œuvre des procédures d'évaluation des tiers			

Pour plus de précisions sur les certifications et partenariats, se reporter au Rapport RSE du Groupe accessible à l'adresse suivante : www.compagniefruitiere.fr/rse/

#6

MÉCANISME D'ALERTE

En complément des canaux internes de signalement habituels (Direction, Direction des ressources humaines, responsable hiérarchique), le Groupe Compagnie Fruitière a mis en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'envers l'environnement, résultant des activités de l'une des sociétés du Groupe Compagnie Fruitière ou des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. Établi en concertation avec les instances représentatives du personnel, ce mécanisme est ouvert aux salariés du Groupe et à l'ensemble de ses parties prenantes. Il contribue à la prévention des atteintes graves aux principes évoqués ci-dessus et permet au Groupe de prendre les mesures nécessaires en cas d'atteinte grave.

Ce mécanisme d'alerte est accessible à tout moment, en français, en anglais et en espagnol, via un site internet sécurisé dédié, à l'adresse suivante : <https://fruitiere.fr/vigilance>, hébergé dans un datacenter certifié selon le standard de sécurité ISO 27001 et opéré par les équipes du Groupe Compagnie Fruitière.

La confidentialité des informations communiquées est assurée durant toutes les étapes du processus d'alerte par le biais de l'utilisation de mécanismes de chiffrement des données. Les alertes sont reçues par le Comité Ethique Groupe qui les examine et s'appuie sur les services compétents au sein du Groupe afin qu'une réponse soit apportée au lanceur d'alerte dans un délai maximal de deux mois. Le Groupe s'engage à ce qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant signalé un manquement de bonne foi.